

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 091-219102076-20250129-ACTE202500410-DE

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	004	10
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 23 janvier 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 23 janvier 2025	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, et M. FROGER Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME NOËL, M. LAURENT, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : MME BESANÇON par M. MATT, M. LEDUC par M. LAURENT, M. PICARD par M. SIPA, MME MERTZ par MME ROCH et M. FRIMON-RICHARD par MME RAFOUJAULT.
PRÉSENTS : 16	<u>Absent excusé</u> : M. LANOË
VOTANTS : 21	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT MME DELAVOIX a été élue secrétaire de séance.

PERMIS PIETON – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE 2025

Madame ROCH, Maire Adjointe chargée de l'Environnement, Cadre de Vie et de la Sécurité expose à l'assemblée que la commune organise l'opération "Permis piéton", en collaboration avec la Gendarmerie et la Direction Départementale des Territoires, pour les élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules Michelet, Jean Moulin et Alphonse Daudet.

Elle indique qu'il s'avère nécessaire, en termes de sécurité, d'acquiescer et d'offrir pour chaque élève un gilet jaune ainsi qu'un permis piéton.

Elle précise que le coût global de cette action s'élève à :

Gilets de sécurité 786.50 €/H.T. soit 943.80 €/T.T.C.

Soit un total de : 786.50 €/H.T. soit 943.80 €/T.T.C.

Elle indique que cette opération est susceptible d'être subventionnée par la Préfecture et le Département au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2025.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par Commission Environnement, Cadre de Vie et Sécurité le 15 janvier 2025 et la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 22 janvier 2025.

VU le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR 2025),

CONSIDERANT que cette opération permettra aux enfants d'être sensibilisés à la Sécurité Routière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'organisation de l'opération « Permis piéton » en collaboration avec la Gendarmerie d'Egly et la Direction Départementale des Territoires à destination des élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules Michelet, Jean Moulin et Alphonse Daudet.

APPROUVE le montant de la dépense qui s'élève à 786.50 €/H.T. soit 943.80 €/T.T.C.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 % du montant de l'opération de la part de la Préfecture et du Département au titre du plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2025.

SOLLICITE auprès de Madame la Préfète de l'Essonne et de Monsieur le Président du Conseil départemental l'autorisation d'acquérir des gilets jaunes de sécurité avant l'attribution de l'arrêté de subvention.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense et les recettes seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 30/01/25
et de la publication le : 31/01/25
Le Maire



Edouard MATT



Le Maire d'Egly

Edouard MATT